

Image not found or type unknown



L'annulation de paternité

Par **guylou**, le **21/12/2009** à **13:03**

En octobre 2007, je me suis séparée de mon ex ami mais je suis tombée enceinte en juillet de cette même année mais ayant eu une relation avec mon compagnon actuel je ne savais pas qui était le père de l'enfant. Nous nous sommes mariés le 22 Mars 2008 et donc mon mari a reconnu l'enfant. Mais mon ex ami avait fait une reconnaissance anticipée. Aujourd'hui, il a saisi le JAF qui a demandé un test de paternité. Je m'y suis soumise et il s'avère que l'enfant est bien de lui. Que va-t-il se passer et le juge avait-il le droit de demander ce test alors que mon fils est né lors du mariage?